



Championnat Match Play de la section Golf du Stade de Vanves

Règlement pour l'organisation du championnat de l'association en Match Play

Formule de la compétition : Match-Play individuel net

Le championnat est ouvert à tous les adhérents de la section golf du stade de Vanves sur inscription auprès de l'organisation

Une seule série mixte :

⇒ Les matchs se déroulent sur 18 trous ou sur 9 trous si les 2 concurrents le souhaitent

Le tableau est tiré au sort par l'organisation.

La date et le lieu de chaque rencontre sont choisis librement et d'un commun accord entre les deux joueurs en respectant le calendrier de la compétition précisé plus loin.

Les joueurs prennent en charge leurs green-fees pour chaque tour.

En cas de forfait d'un des joueurs, l'autre joueur est déclaré gagnant. Si les 2 joueurs ne parviennent pas à respecter le calendrier et hors accord de l'organisation, les deux joueurs sont éliminés du tableau.

Les règles appliquées pendant la partie sont celles du match-play net :

Le joueur le mieux classé rend 75 % de la différence de handicap de jeu à son adversaire du jour :

Exemple : Tiger index 24,8, et Rory index 14,2

$(24,8-14,2)*75\% = 7,95 \rightarrow$ Rory rend 8 points à Tiger :

Rory rend 1 point à Tiger sur chacun des 8 trous les plus difficiles par ordre d'étalonnage du parcours (trous numérotés de 1 à 8 sur la ligne Hcp de la carte de score du parcours).

Le demi-point est arrondi au nombre supérieur (11,5 = 12).

Les index pris en compte sont ceux du jour de la partie.

Pour éviter toute erreur il est possible de demander vos handicaps de jeu à l'accueil du parcours ou aux organisateurs du championnat.

Les femmes partent des repères rouges, les hommes partent des repères jaunes.

En cas de partie non mixte, le premier départ est pris par le joueur ou la joueuse ayant le classement le plus bas. Ensuite, l'honneur est au vainqueur du trou précédent en Net.

En cas d'égalité à la fin du parcours, un play-off en mort subite est disputé dans la foulée à partir du trou N° 1. En cas d'impossibilité de disputer un play-off, du fait du golf, c'est le compétiteur qui a marqué le dernier point qui est déclaré vainqueur.

La règle des coups rendus s'applique également sur les trous du play-off.

Les résultats sont communiqués par le vainqueur de la partie par mail à Bruno Depeyre et Sébastien Taldir (bruno.depeyre@laposte.net, sebastien.taldir@free.fr).

En cas de litige sur une question de règlement de la compétition ou de règle de golf, les compétiteurs peuvent demander l'arbitrage à Bruno ou Sébastien après la partie.

Calendrier de la compétition

Le championnat 2022 se déroule selon le calendrier suivant :

Le tableau est composé des joueurs inscrits à l'association et est diffusé mi Février

Calendrier de la compétition :

Tour qualificatif au plus tard le 20 mars
1/16^{ème} de finale au plus tard le 24 avril
1/8^{ème} de finale au plus tard le 29 mai
1/4 de finale au plus tard le 3 juillet
1/2 finale au plus tard le 11 septembre
Finale avant le 15 octobre

Un tableau dit Consolante est organisé pour ceux ayant perdu au 1^{er} tour du championnat.

Remise des prix à l'occasion du Trophée de la ville de Vanves.